

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0912-000

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE  
BOUCLAGE D'AQUEDUC DANS LE  
PROLONGEMENT DE LA RUE LAMONTAGNE,  
ENTRE LE BOULEVARD JÉROBELLE ET LA  
RUE DU MARÉCAGE ET SUR LE BOULEVARD  
MAISONNEUVE, ENTRE LES RUES DE LA  
CANARDIÈRE ET ANGÈLE, AINSI QU'UN  
EMPRUNT DE 2 980 000 \$**

---

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14021/20-12-15 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2020;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1.-** Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de bouclage d'aqueduc dans le prolongement de la rue Lamontagne, entre le boulevard Jérobelle et la rue du Marécage et sur le boulevard Maisonneuve, entre les rues de la Canardière et Angèle (VP 2021-2), tel qu'il appert au devis estimatif préparé par Sylvie Dupont, ing., chargée de projets et approuvé par Simon Brisebois, ing., chef de Division – conception au Service de l'ingénierie, daté du 10 novembre 2020, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1 ».

**ARTICLE 2.-** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 980 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.-** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 980 000 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4.-** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, deux (2) taxes spéciales d'après les modalités ci-après décrites :

- a) Pour pourvoir au remboursement de 30,63 %, des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

- b) Pour pourvoir au remboursement de 69,37 %, des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure d'une rue où est construite une conduite d'alimentation en eau à laquelle peut être raccordé un bâtiment, qu'il y soit raccordé ou non, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.-** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.-** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7.-** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

---

STÉPHANE MAHER

La Greffière de la Ville,

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

/sr

Avis de motion :	15 décembre 2020
Présentation :	15 décembre 2020
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***



**ANNEXE 1**  
**Service de l'ingénierie**  
**Répartition du règlement d'emprunt**

Nature des travaux : Travaux de bouclage d'aqueduc dans le prolongement de la rue Lamontagne entre le boulevard Jérabelle et la rue du Maréage et sur le boulevard Maisonneuve entre les rues de la Canardière et Angèle (VP 2021-2)

Date : 10 novembre 2020

DESCRIPTION	Montant estimé		Répartition du règlement d'emprunt			
	TOTAL		Taxe au général		Taxe desservis aqueduc	
			%	\$	%	\$
1.0 Aqueduc	1 458 055,00 \$		100,0%		100,0%	1 458 055,00 \$
2.0 Voirie	643 737,50 \$		100,0%	643 737,50 \$		
3.0 Divers	122 800,00 \$		30,63%	37 611,21 \$	69,37%	85 188,79 \$
<b>Répartition des coûts :</b>	<b>2 224 592,50 \$</b>			<b>681 348,71 \$</b>		<b>1 543 243,79 \$</b>
	100,00%			30,63%		69,37%
<b>Coût des travaux :</b>	<b>2 224 592,50 \$</b>					
<b>Services professionnels, frais de règlement, travaux contingents et taxes (max +/- 34 %) :</b>	<b>755 407,50 \$</b>					
<b>TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT :</b>	<b>2 980 000,00 \$</b>					

Préparé par :   
Ing. #OIQ:143068

Sylvie Dupont, ing.  
Chargée de projets du Service de l'ingénierie

Approuvé par :  #OIQ:120254

Simon Brisebois, ing.  
Chef de Division - conception du Service de l'ingénierie



**ANNEXE I**  
**SERVICE DE L'INGÉNIERIE**  
**DEVIS ESTIMATIF**

**Projet:** Travaux de bouclage d'aqueduc dans le prolongement de la rue Lamontagne entre le boulevard Jérobelle et la rue du Marécage et sur le boulevard Maisonneuve entre les rues de la Canardière et Angèle (VP 2021-2)

Date : 10 novembre 2020

#	DESCRIPTION	QUANTITÉ	Prix unitaire 2020-10-30	MONTANT
<b>1.0</b>	<b>AQUEDUC</b>			
1.1	Puits d'exploration	10 unité	2 500,00 \$	25 000,00 \$
1.2	Localisation de conduites et branchements d'aqueduc par une firme spécialisée	1 global	3 000,00 \$	3 000,00 \$
1.3	Vanne de vidange à enlever	1 un	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.4	Réseau d'aqueduc existant à enlever incluant branchements, vannes et poteau d'incendie	50 m.lin.	20,00 \$	1 000,00 \$
1.5	Réseau d'aqueduc temporaire avec protection incendie	1 global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
1.6	Conduite d'eau potable, PVC, DR-18, Ø400 mm	115 m.lin.	700,00 \$	80 500,00 \$
1.7	Conduite d'eau potable, PVC, DR-18, Ø450 mm	250 m.lin.	900,00 \$	225 000,00 \$
1.8	Conduite d'eau potable, PVC, DR-18, Ø500 mm	65 m.lin.	850,00 \$	55 250,00 \$
1.9	Conduite d'eau potable, PVC, DR-18, Ø600 mm	15 m.lin.	1 100,00 \$	16 500,00 \$
1.10	Vanne Ø150 mm	1 un	2 800,00 \$	2 800,00 \$
1.11	Chambre de vanne incluant vanne à papillon Ø400 mm, la tuyauterie, le manchon temporaire pour utilisation de torpille, le tampon isolé, l'isolation de la chambre, l'essai d'étanchéité et le nettoyage	1 un	40 000,00 \$	40 000,00 \$
1.12	Chambre et vanne incluant vanne à papillon Ø450 mm, la tuyauterie, le manchon temporaire pour utilisation de torpille, le tampon isolé, l'isolation de la chambre, l'essai d'étanchéité et le nettoyage	2 un	45 000,00 \$	90 000,00 \$
1.13	Chambre et vanne incluant vanne à papillon Ø500 mm, la tuyauterie, le manchon temporaire pour utilisation de torpille, le tampon isolé, l'isolation de la chambre, l'essai d'étanchéité et le nettoyage	2 un	50 000,00 \$	100 000,00 \$
1.14	Chambre de réduction de pression 500mm, 2 robinets 20 mm. la tuyauterie, le manchon temporaire pour utilisation de torpille, le tampon isolé, l'isolation de la chambre, l'essai d'étanchéité et le nettoyage	1 unités	85 000,00 \$	85 000,00 \$
1.15	Chambre avec une vanne de vidange Ø100mm et un robinet 20 mm.	1 unité	40 000,00 \$	40 000,00 \$
1.16	Raccordement sous pression d'une nouvelle conduite d'eau potable existante incluant déviations verticales	6 unité	15 000,00 \$	90 000,00 \$
1.17	Raccordement sans pression d'une nouvelle conduite d'eau potable existante incluant déviations verticales	4 unité	7 000,00 \$	28 000,00 \$
1.18	Déviations aqueduc 250 mm	1 Global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.19	Poteau d'incendie	1 unité	6 500,00 \$	6 500,00 \$
1.20	Pierre concassée sous l'assise de la conduite incluant le géotextile	240 t.m.	25,00 \$	6 000,00 \$
1.21	Matériaux granulaire classe A	5 019 t.m.	20,00 \$	100 380,00 \$
1.22	Supplément pour excavation de matériaux de première classe en tranchée	2 800 m.cu.	140,00 \$	392 000,00 \$
1.23	Isolant rigide "HI-60" 50 mm pour protection de la conduite principale	50 m²	30,00 \$	1 500,00 \$
1.24	Béton remblai sans retrait	50 m³	150,00 \$	7 500,00 \$
1.25	Nettoyage, désinfection, essai de conduites d'eau potable et mise en service	445 m.lin.	25,00 \$	11 125,00 \$
		<b>SOUS-TOTAL 1.0 (Aqueduc)</b>		<b>1 458 055,00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>VOIRIE</b>			
2.1	Sciage et enlèvement de pavage de rue existant	1 560 m. ca.	5,00 \$	7 800,00 \$
2.2	Planage	3 780 m. ca.	15,00 \$	56 700,00 \$
2.3	Bordure de béton à enlever	355 m.lin.	15,00 \$	5 325,00 \$
2.4	Trottoir de béton existant à enlever	25 m.ca.	25,00 \$	625,00 \$
2.5	Déblai, remblai et mise en forme de l'infrastructure	4 600 m. ca.	15,00 \$	69 000,00 \$
2.6	Déblai de matériaux instables	82 m. cu	30,00 \$	2 460,00 \$
2.7	Sous-fondation granulaire, MG-112, 400 mm d'épaisseur selon la largeur de la tranchée	4 600 m.ca.	17,00 \$	78 200,00 \$
2.8	Fondation granulaire, MG-20, 300 mm d'épaisseur selon la largeur de la tranchée	4 600 m.ca.	20,00 \$	92 000,00 \$
2.9	Ajustement et nettoyage de bouches à clé	9 unités	120,00 \$	1 080,00 \$
2.10	Ajustement et nettoyage de puisards	7 unités	320,00 \$	2 240,00 \$
2.11	Ajustement et nettoyage de chambre de vanne	6 unités	320,00 \$	1 920,00 \$
2.12	Ajustement et nettoyage de regards	18 unités	340,00 \$	6 120,00 \$
2.13	Puisard de rue de type P-1	2 un	5 000,00 \$	10 000,00 \$
2.14	Bordure de béton, 35 Mpa	345 m.lin.	110,00 \$	37 950,00 \$
2.15	Trottoir de béton, 1500 mm de largeur	30 m. ca.	150,00 \$	4 500,00 \$




**ANNEXE I**  
**SERVICE DE L'INGÉNIERIE**  
**DEVIS ESTIMATIF**

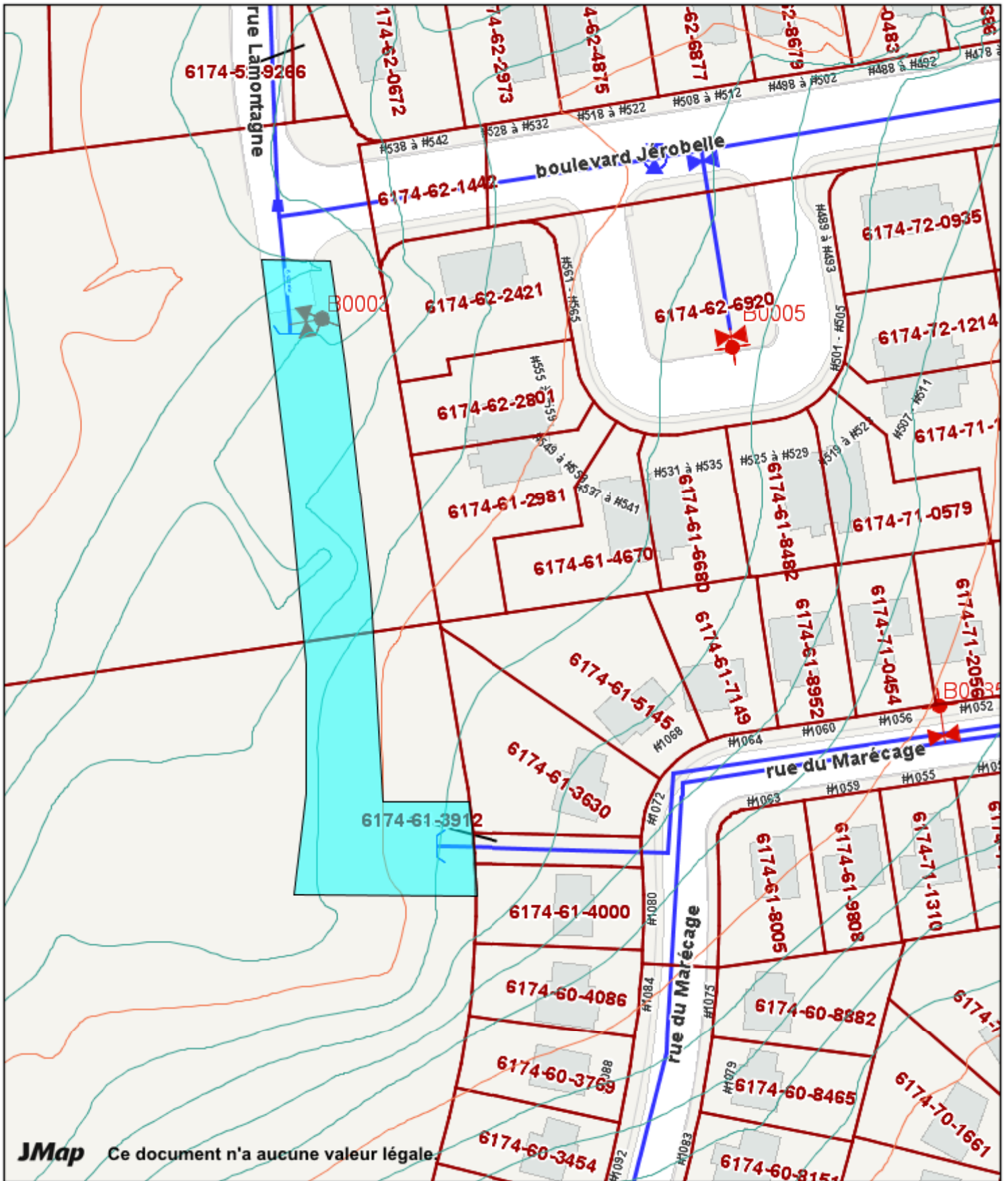
**Projet:** Travaux de bouclage d'aqueduc dans le prolongement de la rue Lamontagne entre le boulevard Jérobelle et la rue du Marécage et sur le boulevard Maisonneuve entre les rues de la Canardière et Angèle (VP 2021-2)

Date : 10 novembre 2020

#	DESCRIPTION	QUANTITÉ	Prix unitaire 2020-10-30	MONTANT
2.16	Préparation finale de la surface de la chaussée	4 600 m. ca.	3,00 \$	13 800,00 \$
2.17	Enrobé bitumineux, couche de base, ESG-14, PG 58H-34, 60 mm - Rue de la Canardière, boulevard Maisonneuve	1 625 m. ca.	23,50 \$	38 187,50 \$
2.18	Chanfrein en asphalte	120 m. lin.	25,00 \$	3 000,00 \$
2.19	Chanfrein en asphalte à enlever	120 m. lin.	10,00 \$	1 200,00 \$
2.20	Nettoyage de la surface au balai mécanique	4 600 m. ca.	1,00 \$	4 600,00 \$
2.21	Liant d'accrochage (0,25 L / m.ca.)	4 600 m. ca.	0,55 \$	2 530,00 \$
2.22	Enrobé bitumineux, couche de surface, ESG-10, PG 64E-28, 40 mm Rue de la Canardière, boulevard Maisonneuve	4 780 m. ca.	20,00 \$	95 600,00 \$
2.23	Couche unique pour piste cyclable, type EC-10 PG 58-28, 50 mm d'épaisseur, incluant les déblai/remblai, la préparation de l'infrastructure, la fondation et le préparation de la surface	900 m. ca.	60,00 \$	54 000,00 \$
2.24	Réfection des entrées charretières en enrobé bitumineux	400 m. ca.	95,00 \$	38 000,00 \$
2.25	Arbres, haies, arbustes et autres plantations à protéger ou à remplacer	1 m. lin.	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.26	Réfection d'aménagements paysagers	1 global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.27	Engazonnement par plaques sur 150 mm de terre végétale	400 m. ca.	16,00 \$	6 400,00 \$
2.27	Marquage de chaussée	1 global	4 000,00 \$	4 000,00 \$
			<b>SOUS-TOTAL 3.0 (Voirie)</b>	<b>643 737,50 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>DIVERS</b>			
3.1	Maintien de la circulation et signalisation	1 global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3.2	organisation de chantier	1 global	20 500,00 \$	20 500,00 \$
3.3	Bureau de chantier	14 sem.	750,00 \$	10 500,00 \$
3.4	Mesures de protection des utilités publiques	1 global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3.5	Mesures de protection de l'environnement	1 global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.6	Déboisement	700 m. ca.	20,00 \$	14 000,00 \$
3.7	Mesures d'atténuation	1 global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3.8	Abat-poussière	4 600 m. ca.	0,50 \$	2 300,00 \$
3.9	Nettoyage des rues environnantes au balai mécanique (sur demande de la Ville)	17 mob.	500,00 \$	8 500,00 \$
3.10	Ensemencement hydraulique sur 150 mm de terre végétale	700 m. ca.	10,00 \$	7 000,00 \$
			<b>SOUS-TOTAL 3.0 (Divers)</b>	<b>122 800,00 \$</b>
Sous-total de l'estimation budgétaire du coût des travaux :				<b>2 224 592,50 \$</b>
Imprévus (10%)				222 459,25 \$
<b>TOTAL DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU COÛT DES TRAVAUX :</b>				<b>2 447 051,75 \$</b>

  
 Ing. #OIQ:143068  
 Préparé par :  
 Sylvie Dupont, ing.  
 Chargée de projets du Service de l'ingénierie

  
 #OIQ : 120254  
 Approuvé par :  
 Simon Brisebois, ing.  
 Chef de Division - conception du Service de l'ingénierie



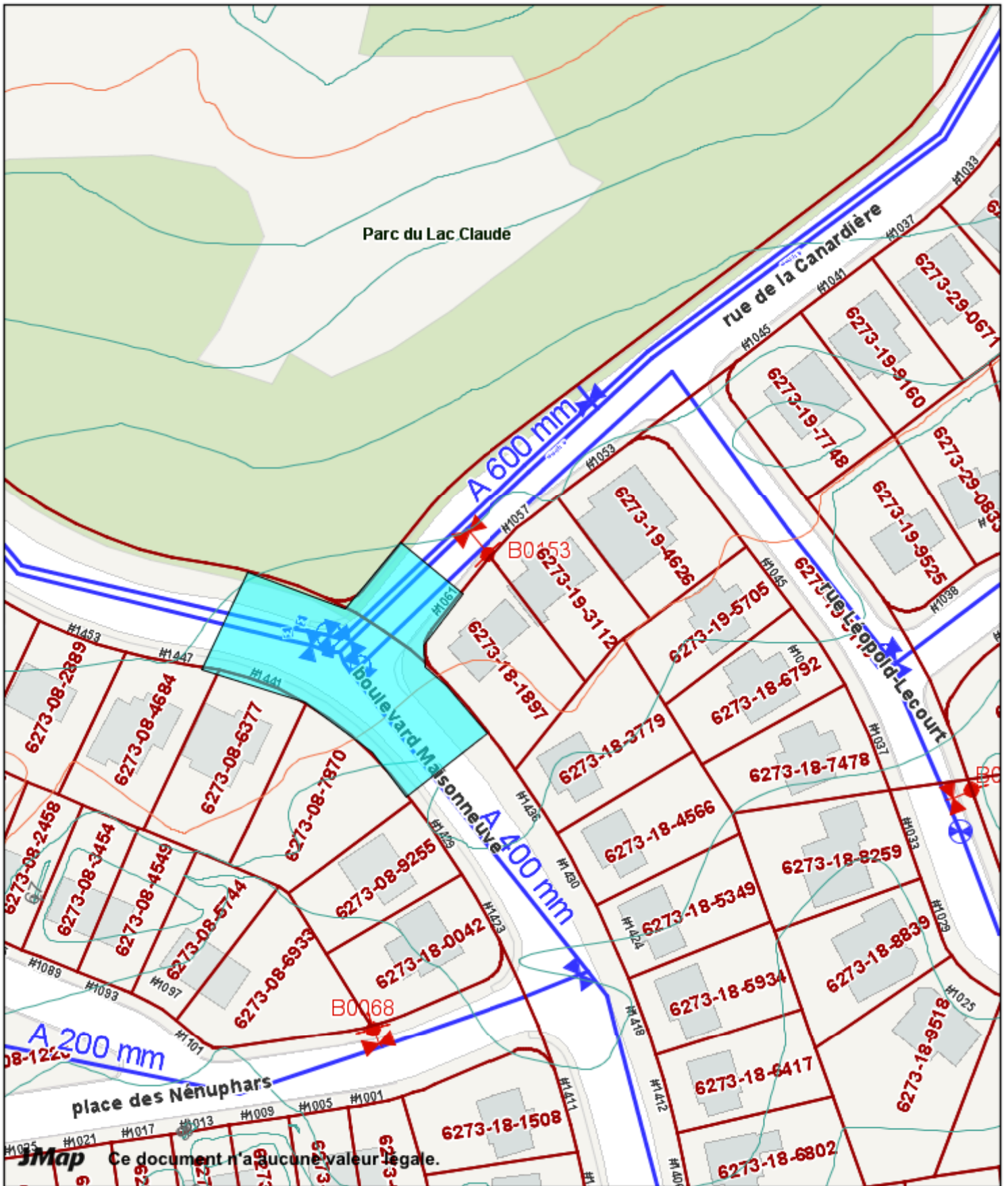
**JMap** Ce document n'a aucune valeur légale.

## Bouclage d'aqueduc - Jérabelle / Marécage

Producteur: Blain, Simon

Date: 10/11/2020

1:1000

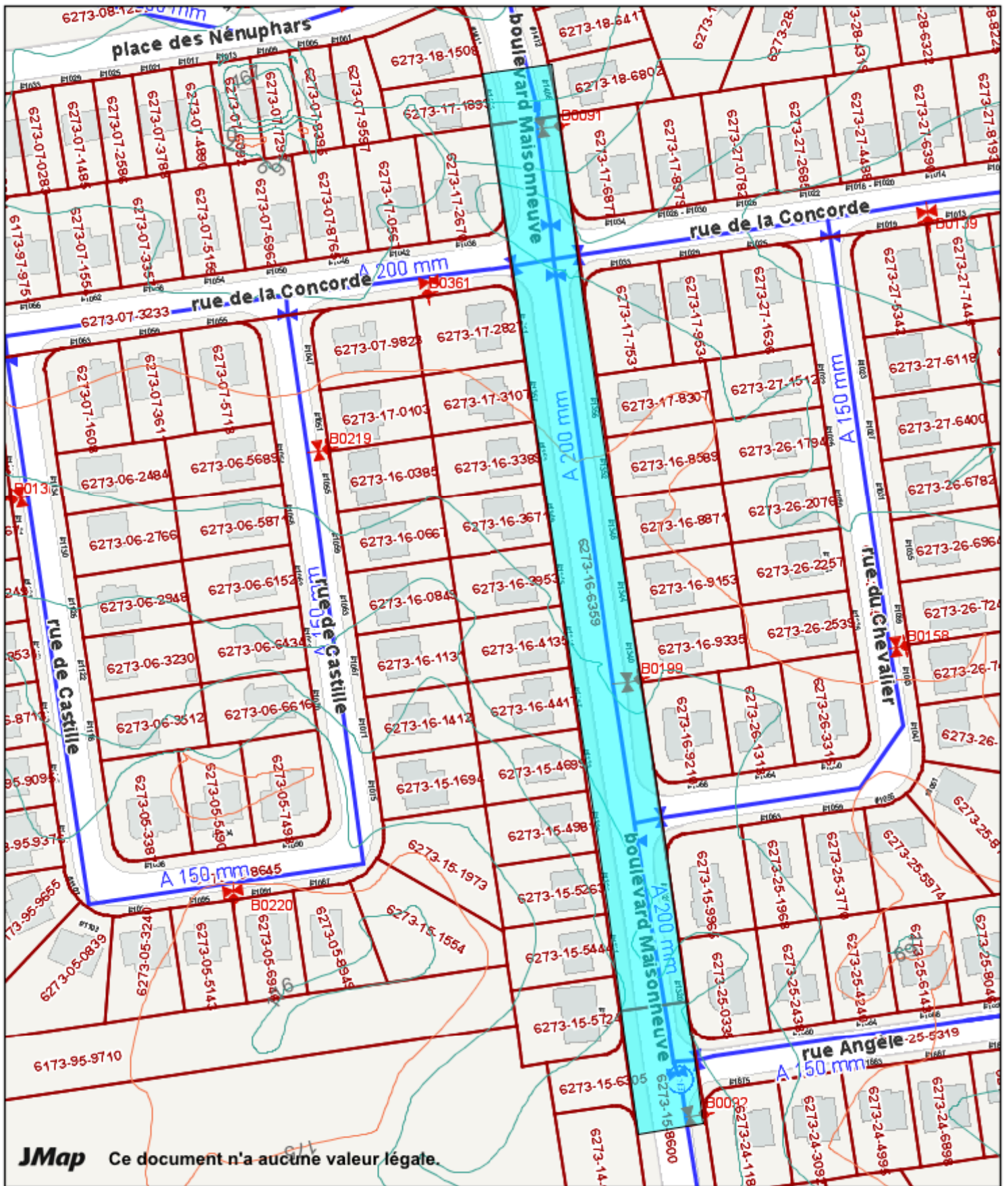


## Bouclage d'aqueduc - Maisonneuve / Canardière

Producteur: Blain, Simon

Date: 10/11/2020

1:1000



## Bouclage d'aqueduc - Maisonneuve de Concorde à Angèle

Producteur: Blain, Simon

Date: 10/11/2020

1:1500